



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement Communal de Circulation Temporaire

Interdiction de stationnement Grand-Rue et rue de Hobscheid à Eischen

En raison de l'organisation du tour à vélo « Äischdall », le collège échevinal, lors de sa séance du 2 août 2022, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1 : Du samedi, 13 août 2022, à partir de 8h00, jusqu'au lundi, 15 août 2022 à 21h00, la circulation à Eischen est réglée comme suit :
- interdiction de stationnement sur les deux côtés de la rue sur le tronçon limité depuis la maison sise 1, Grand-Rue jusqu'à la hauteur de la maison sise 23, Grand-Rue ;
 - interdiction de stationnement sur les deux côtés de la rue sur le tronçon limité depuis la maison sise 1, rue de Hobscheid jusqu'à la hauteur de la maison sise 28, rue de Hobscheid.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 2 août 2022.
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire f.f.

Daniel Jost



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu